

Règlement interne – Villars Golf Progress 2026

Golf Club Villars (GCV)

Version 1.0

Le présent règlement est valable pour l'année 2026. Il s'applique en complément du règlement du Golf Club Villars (GCV), lequel constitue en tout temps la base faisant foi. En cas de divergence d'interprétation ou de conflit entre les dispositions, le règlement du GCV prévaut.

Principe du mouvement

Le Villars Golf Progress s'adresse à l'ensemble des golfeurs et golfeuses membres actifs au golfclub Villars, qu'ils soient compétiteurs ou non, afin de leur offrir un cadre propice à l'entraînement, à la progression et au partage de leur passion dans un esprit sportif et convivial. Il constitue également une structure de soutien pour les équipes interclubs, contribuant au maintien d'un niveau de jeu compétitif tout au long de la saison.

Structure

Le mouvement est administrativement géré par le Golf Club Villars et est structuré de la manière suivante :

- **Un capitaine du mouvement**

Responsable de la coordination du mouvement, il organise les groupes pour les compétitions (interclubs, coupe helvétique, etc.). Il collabore avec les professionnels afin de planifier les entraînements et organise également les sorties éventuelles.

- **Des membres**

Tout membre du Golf Club Villars peut rejoindre le mouvement en s'acquittant d'une cotisation annuelle complémentaire. La participation aux entraînements ou aux sorties est libre (jamais obligatoire), mais chaque membre doit être titulaire d'une autorisation de parcours.

- **Des professionnels (pros)**

Les professionnels encadrent les sessions d'entraînement, suivent les membres dans leur progression et peuvent également accompagner les sorties. Le nombre de professionnels mobilisés dépend du nombre de participants par session.

Inscription, cotisation et conditions financières

L'adhésion au Villars Golf Progress est réservée exclusivement aux membres actifs du Golf Club Villars. Les catégories de membres ne disposant pas du statut de membre actif, notamment les Green Members, ne sont pas éligibles à l'inscription.

L'adhésion est effectuée au moyen du formulaire d'inscription officiel du Villars Golf Progress, déposé auprès de l'équipe administrative du GCV. La qualité de membre est acquise uniquement après paiement intégral de la finance d'inscription, laquelle s'élève à CHF 300.– par année.

Le montant de la cotisation est identique quel que soit le moment de l'année auquel l'adhésion est effectuée. Aucun remboursement, total ou partiel, n'est accordé en cas de retrait volontaire. Aucun remboursement n'est également accordé en cas de retrait, suspension ou exclusion lié(e)

au non-respect du présent règlement ou du règlement du GCV.

Programmation et modalités des entraînements

La cotisation comprend 1 h 30 de cours hebdomadaire les vendredis à 18h00, dispensés par un ou plusieurs professionnels, de mi-avril à fin octobre. Les entraînements ont lieu au Golf Club Villars dès son ouverture ; durant la période d'avant-saison, ils sont organisés au Golf Club des Coullaux à Chessel.

Les groupes sont composés de 8 personnes au maximum par professionnel. Le contenu et l'orientation du programme d'entraînement peuvent être définis par les membres, en accord avec les professionnels.

La participation aux entraînements est facultative. La gestion des présences s'effectue via le logiciel SportEasy. Les membres s'engagent à indiquer leur présence ou leur absence au minimum un jour à l'avance pour chaque séance hebdomadaire, afin d'assurer une organisation optimale et d'anticiper le nombre de professionnels nécessaires.

Activités complémentaires

Les activités complémentaires sont à la charge des participants et ne font pas partie du budget du mouvement.

Le capitaine du mouvement est chargé de l'organisation des sorties en dehors du GCV, notamment, dans la mesure du possible, d'une sortie en début de saison et d'une sortie de fin de saison.

Parmi les activités complémentaires figure également la Coupe du Villars Golf Progress du mercredi soir. Cette compétition ne nécessite pas de finance d'inscription ; un repas peut toutefois être organisé à l'initiative et au bon vouloir de l'un des participants.

Règles et étiquette

Les membres du Villars Golf Progress s'engagent à respecter en tout temps les Règles du Golf édictées par le R&A et appliquées dans le cadre du World Handicap System (WHS), ainsi que les règles locales en vigueur sur les parcours concernés. Tout comportement contraire à l'esprit du jeu, aux règles officielles ou aux principes de fair-play et de respect pourra faire l'objet de mesures appropriées, conformément aux dispositions en vigueur du GCV.

Cas de force majeure

En cas de force majeure (notamment fermeture de parcours, conditions météorologiques exceptionnelles, indisponibilité majeure des infrastructures ou des professionnels, ou tout événement indépendant de la volonté du mouvement), les mesures organisationnelles nécessaires sont déterminées par le capitaine du mouvement, en accord avec le GCV.

Note : Le présent document est un règlement interne du Villars Golf Progress pour la saison 2026.

Référence : Le règlement du Golf Club Villars (GCV) prévaut en tout temps.